

2

CONCEPTUALISATION DE LA BIENVEILLANCE ENVERS LES ENFANTS DES GOUVERNEMENTS

2.1 Évaluer la bienveillance envers les enfants des gouvernements africains: un cadre conceptuel

La mesure avec laquelle les droits de l'enfant et son bien-être sont assurés est directement liée à l'effort fait par les diverses parties prenantes. En dépit de son manque d'efficacité parfois flagrant et des malheurs qui en découlent, l'État reste le pivot essentiel pour assurer le bien-être, l'insertion sociale et la fourniture de services de base. L'État joue également des rôles d'une importance vitale de régulation et de supervision sur la provision faite par des organismes non-états dans le bien-être humain. Ce qui est plus important, encore c'est que les efforts que les gouvernements font eux-mêmes pour assurer le bien-être et les droits des enfants sous la forme de lois et d'engagements budgétaires montrent à quel point les enfants sont présents dans leur agenda politique.

En gardant à l'esprit le rôle crucial de l'État, African Child Policy Forum (ACPF) a développé une méthodologie pour évaluer les performances des gouvernements africains à assurer le bien-être et les droits des enfants. Cet outil, appelé l'indice de bienveillance des gouvernements envers les enfants, évalue et détermine quantitativement jusqu'à quel point les gouvernements africains se montrent à la hauteur de leurs responsabilités pour offrir aux enfants ce dont ils ont besoin, protéger leurs droits et assurer leur bien-être. En d'autres mots, ces mesures donnent une indication de l'importance qu'ont les enfants dans l'agenda politique des gouvernements et mettent en lumière jusqu'à quel point ils se montrent bienveillants envers les enfants. La méthodologie et les indicateurs utilisés pour mesurer les performances des gouvernements et l'écart de l'indice de bienveillance envers les enfants de ces indicateurs sont expliqués en détail dans l'annexe 1B de ce rapport. Pour les personnes pressées, une vue d'ensemble du concept et de la méthodologie peut être résumée comme suit.

Nous définissons un gouvernement bienveillant envers les enfants comme **étant celui qui fait le maximum d'efforts pour remplir ses obligations de respecter, de protéger et d'assurer aux enfants leurs droits et leur bien-être.**

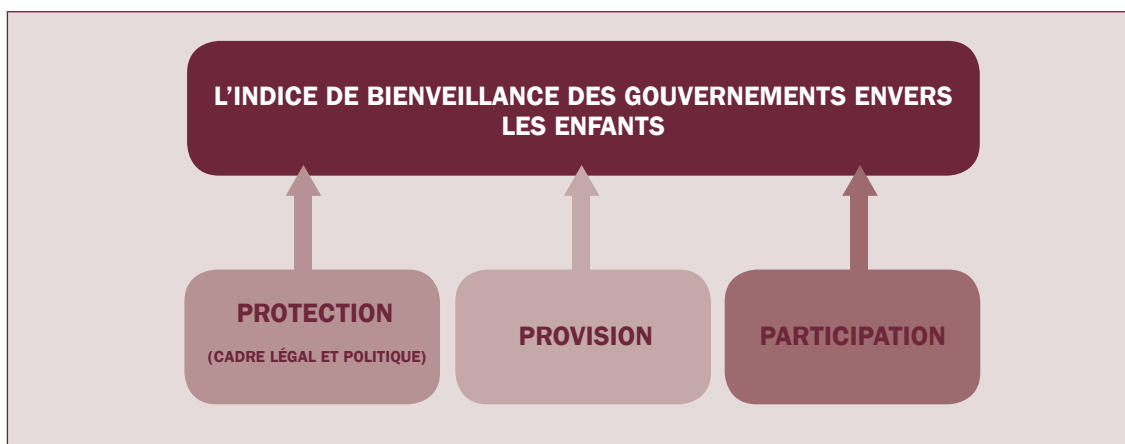
Le concept de bienveillance envers les enfants se construit sur trois piliers centraux des droits de l'enfant et de son bien-être: **Protection, Provision et Participation**. Cette méthode émane de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant (UNCRC) et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (ACRWC), et résume avec justesse les obligations des gouvernements de respecter, de protéger et d'assurer les droits des enfants. La bienveillance envers les enfants des gouvernements africains est par conséquent mesurée à la lumière de leurs efforts et performances à réaliser le bien-être et les droits des enfants. Cet effort ressortira dans (a) les lois et les politiques que les gouvernements adoptent, et (b) dans leurs engagements budgétaires et dans des résultats en faveur des enfants.

Par conséquent, les trois dimensions de l'indice de bienveillance envers les enfants ont été identifiées: les structures légales et politiques que les gouvernements ont mises en place pour **protéger** les enfants contre les abus et l'exploitation; les engagements budgétaires des gouvernements pour **fournir** aux enfants leurs besoins de base; et les efforts que les gouvernements font pour assurer la **participation** des enfants aux décisions qui concernent leur bien-être. Cependant, comme les données nationales sur la participation des enfants sont quasi inexistantes, la mesure de l'indice de bienveillance envers les enfants des gouvernements africains dans ce rapport n'est basée que sur

deux dimensions: la **protection (cadre légal et politique)** et la **provision** pour assurer les besoins de base pour les enfants. Les prochaines éditions s'efforceront d'y inclure la **participation** des enfants.

La **provision** est mesurée en utilisant deux sous-dimensions: l'engagement budgétaires et les **résultats en faveur des enfants**. La sous-dimension de l'engagement budgétaire mesure les efforts du gouvernement en termes de contributions financières dirigées vers des secteurs qui peuvent le mieux bénéficier aux enfants. Il met en lumière jusqu'à quel point les gouvernements sont prêts à engager des ressources budgétaires pour la cause des enfants. L'autre sous-dimension examinant les résultats en faveur des enfants, mesure, d'un autre côté, les efforts des gouvernements à la lumière des réussites rapportées par les enfants eux-mêmes. Ces deux sous-dimensions de provision sont délibérément catégorisées comme des mesures de 'contribution' et de 'résultat' en vue d'analyser et d'examiner séparément les efforts faits dans ce domaine. Outre l'information importante générée en analysant séparément ces deux sous dimensions, la mesure combinée montre aussi l'effort général consenti pour pourvoir les enfants de leurs besoins de base et assurer leur bien-être (voir la Figure 2.1, ci-dessous).

Figure 2.1: L'indice de bienveillance envers les enfants des gouvernements: les dimensions



Outre la figure ci-dessus, la figure ci-après (Figure 2.2) illustre comment les indicateurs choisis sont examinés en tant que composants, sous dimensions et dimensions, et la manière dont ils sont assemblés dans l'indice global de bienveillance envers les enfants. Tous les indicateurs sont d'abord standardisés dans des scores de valeurs qui indiquent la position d'un pays relativement aux autres pays africains, avant d'être rassemblés dans les scores totaux. Pour une information plus détaillée de cette méthode et les calculs qui en découlent, se référer aux annexes 1b et 1c respectivement.

Figure 2.2: Indicateurs, composants et dimensions de l'indice de bienveillance envers les enfants** *

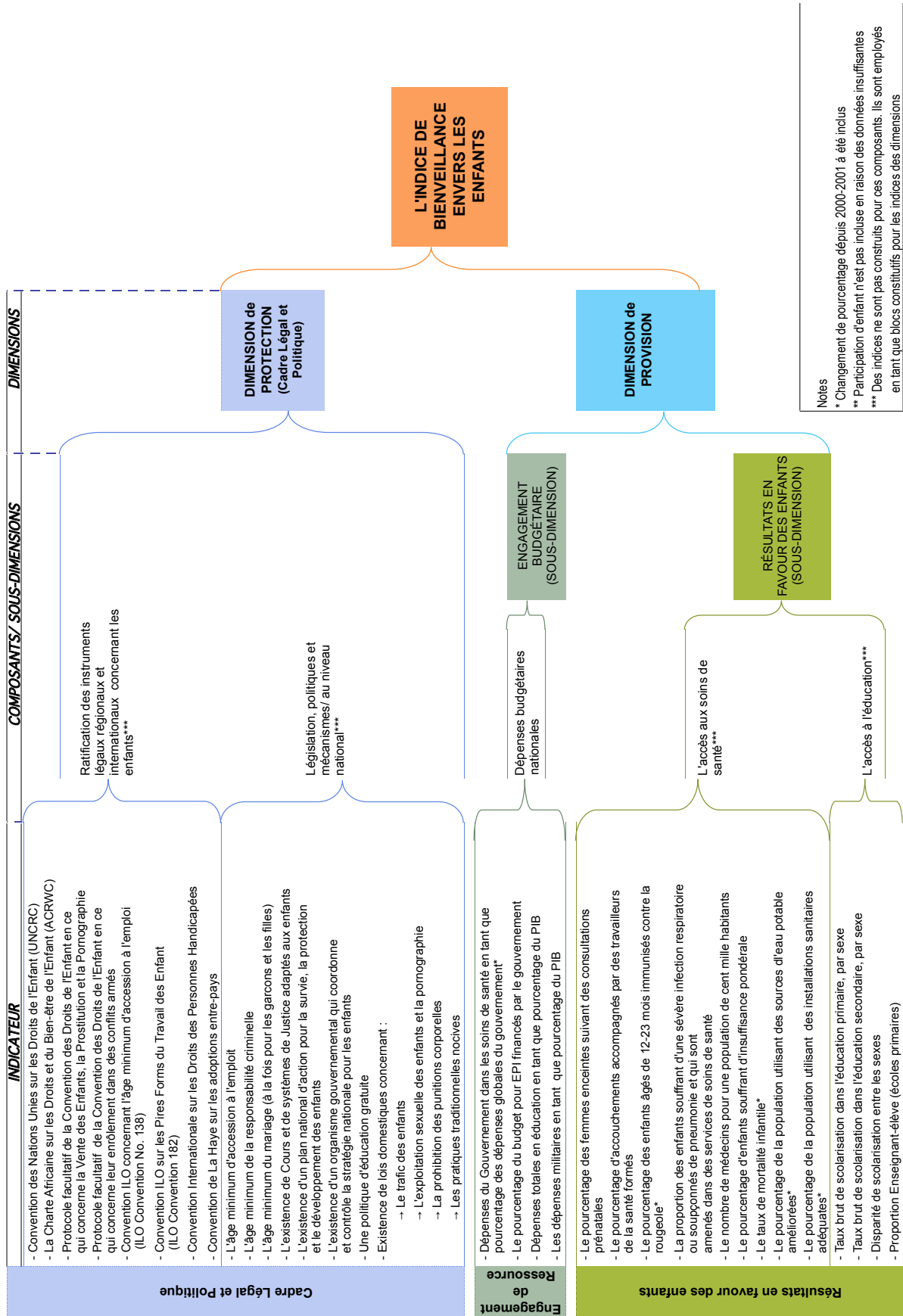




PHOTO © THOMAS S. GALE

